

**PROCES-VERBAL**  
**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**21 MARS 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 21 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 14 mars 2019, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents** : MM. PACAUD - JUILLET - CHAUSSECOURTE - SARTY - ESCOUBEYROU - JOUHAUD - RIGAUD - CHAPUT - LALANDE - LEGROS - AUBERT - GAUCHI - DUGAY - CHAUSSADE - MEYER - TRUNDE - BUSSIERE - RABETEAU - LUMY - PEROT - ROYERE - LAINE - GRENOUILLET - LAGRANGE - DERIEUX - LEHERICY - LABORDE - PATEYRON - GAUDY - PICOURET - DOUMY et Mmes LAURENT - SPRINGER - JOUANNETAUD - CAPS - LAGRAVE - SUCHAUD - HYLAIRES - DUMEYNIÉ - BATTUT - POITOU - DEFEMME - PATAUD et LAPORTE.

**Etaient excusés** : MM. SIMON-CHAUTEMPS - SZCEPANSKI - GIRON - FASSOT - DESLOGES - GUILLAUMOT - SCAFONE - TOUZET - GAILLARD et Mmes PIPIER - COLON et DESSEAUVE.

**Pouvoirs** :

1. M. SIMON-CHAUTEMPS donne pouvoir à Mme SUCHAUD
2. M. RIGAUD donne pouvoir à Mme JOUANNEAUD jusqu'à son arrivée à 19h55 (avant le vote de la délibération n°3)
3. Mme PIPIER donner pouvoir à Mme CAPS
4. M. SZCEPANSKI donne pouvoir à M. JOUHAUD
5. M. GIRON donne pouvoir à M. LAGRANGE
6. M. DESLOGES donne pouvoir à Mme LAPORTE
7. M. GUILLAUMOT donne pouvoir à M. PEROT
8. M. SCAFONE donne pouvoir à M. ROYERE
9. M. GAILLARD donne pouvoir à Mme DEFEMME
10. M. LABORDE donne pouvoir à M. PATEYRON à compter de son départ à 22h15 (avant le vote de la délibération n°6)

**Suppléances** : M. LEGROS remplace M. MAZIERE - M. MEYER remplace M. MARTINEZ -Mme POITOU remplace M. TOUZET et M. PICOURET remplace M. COUSSEIROUX.

**Secrétaire de séance** : Mme Nadine DUMEYNIÉ.

En l'absence temporaire de M. Le Président, retenu à l'occasion de la visite de M. Le Ministre de l'Action et des Comptes publics en Creuse, Mme LAPORTE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée aux Finances et aux Travaux, préside la séance.

Mme LAPORTE constate que le quorum est atteint (avec 37 Conseillers physiquement présents) avant d'appeler les volontaires pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Mme DUMEYNIE se porte volontaire pour assurer ces fonctions.

*(37 présents et 45 votants).*

Une modification de l'ordre du jour est proposée pour débiter la séance par l'intervention des membres de l'Office de Tourisme Intercommunal.

→ Le Conseil valide cette proposition.

## **1. INTERVENTION DES MEMBRES DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL POUR LA PRESENTATION DU BILAN 2018 AINSI QUE DU PLAN D'ACTIONS ET BUDGET PREVISIONNELS 2019**

La parole est donnée à Marcel MUDET, Président et Elizabeth MARCELAUD, Trésorière de l'Office de Tourisme intercommunale ainsi qu'à Alice DEHUREAUX, Directrice de la structure.

Il est rappelé que les Conseillers communautaires ont été destinataires des documents suivants, annexés à la convocation à la présente séance :

- bilan financier 2018 ;
- plan d'actions prévisionnel 2019 ;
- projet de budget prévisionnel 2019.

Alice DEHUREAUX présente une synthèse du rapport d'activités 2018 qui sera diffusé à l'issue de l'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme prévue le 09 avril 2019.

Les documents projetés en séance sont consultables sur demande auprès du secrétariat de la Communauté de communes.

Elizabeth MARCELAUD présente le bilan financier 2018.

Joël ROYERE relève d'important frais de chauffage impactant le budget de fonctionnement de l'Office de Tourisme. Il est précisé que des moyens sont mis en œuvre pour optimiser la consommation d'énergie des bâtiments.

Suite à une interrogation de M. PEROT, Mme LAPORTE confirme que les charges relatives au salaire de l'agent assurant les missions de Direction de l'Office de Tourisme ne sont pas intégrées aux frais de personnels présentés, s'agissant d'un agent mis à disposition et rémunéré par la Communauté de communes.

Jean-Claude TRUNDE tient à saluer la qualité du travail fourni par l'équipe de l'association dans le cadre de la fusion des Offices de Tourisme.

Mme LAPORTE remercie les intervenants de l'Office de Tourisme intercommunale pour cette présentation.

*A noter l'arrivée de Patrick PACAUD et de Béatrice LAURENT en cours de présentation, à 19h, portant le nombre de présents à 39 et le nombre de votants à 47.*

## **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28/02/2019.**

Mme la Vice-Présidente demande si les Conseillers ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 28 février 2019.

Suite à l'information faite par M. Le Président sur la modification de la retranscription des interventions au sein des procès-verbaux pour ne comporter que les débats contradictoires ou jugés stratégiques, M. DERIEUX demande à maintenir le degré de détails proposé jusqu'à présent. Il estime que chaque intervention a son importance et que la qualification d'une intervention relève de l'appréciation personnelle.

Mme LAPORTE prend note de cette remarque et soumet au vote des Conseillers communautaires l'approbation du procès-verbal susmentionné.

→ Le Conseil communautaire adopte le procès-verbal de la réunion du 28 février 2019 à l'unanimité.

*(39 présents - 47 votants)*

## **2. PROJET D'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI ET D'OPTIMISATION DE LA COLLECTE : REPONSE A L'APPEL A PROJET CITEO ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL** *(Délibération n°2019-03-01)*

Patrick AUBERT présente la délibération conformément à la note explicative annexée à la convocation du Conseil communautaire.

A l'issu de la présentation, le Conseil communautaire, avec 46 avis favorables et 1 abstention :

- Autorise la collectivité à mettre en œuvre le projet d'extension des consignes de tri couplé au projet d'optimisation de la collecte ;
- Valide la candidature de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest sur l'Appel à Projet CITEO intitulé « extension des consignes de tri » couplé à « l'optimisation de la collecte (levier n°2) », sur les bases du plan de financement prévisionnel associé ;
- Autorise le Président à solliciter le concours financier auprès de CITEO,
- Autorise le Président à signer le contrat de financement proposé ultérieurement par CITEO si la candidature Creuse Sud-Ouest référencée CL023001\_200067189 est retenue,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

*(39 présents - 47 votants)*

*A noter, l'arrivée de Denis SARTY, Delphine POITOU et M. Le Président après le vote à 19h20, portant le nombre de présents à 42 et le nombre de votants à 50.*

## **3. ATTRIBUTION DU MARCHE N°2019-08 RELATIF AU TRANSFERT ET AU TRAITEMENT DES DECHETS GRAVATS ISSUS DE LA COLLECTE EN DECHETERIE INTERCOMMUNALE** *(Délibération n°2019-03-02)*

Patrick AUBERT présente l'objet de la délibération conformément à la note explicative annexée à la convocation du Conseil communautaire.

A l'issu de la présentation, le Conseil Communautaire, avec 49 avis favorables et 1 abstention :

- Décide d'attribuer le marché n°2019-08 relatif au transfert et au traitement des déchets gravats issus de la collecte en déchèterie intercommunale à l'entreprise SUEZ RV SUD-OUEST pour un coût total estimatif de 16 695,00 € HT (soit 18 364,50 € TTC) ;
- Autorise le Président à notifier le marché et à signer tout document relatif à cette affaire.

*(42 présents - 50 votants)*

*A noter, l'arrivée de Serge LAGRANGE après le vote à 19h30, avec un pouvoir de M. GIRON, portant le nombre de présents à 43 et le nombre de votants à 52.*

#### 4. PRESENTATION ET VALIDATION DU PROJET DE TERRITOIRE (*Délibération n°2019-03-03*)

M. Le Président rappelle que le projet de territoire a été adressé à l'ensemble des Mairies par mail, suite à la Conférence des maires du 7 mars 2019.

Le document projeté en séance est consultable sur demande auprès du secrétariat de la Communauté de communes.

Jean-Bernard LEGROS déplore la démarche initiée pour le transfert de la compétence « Eau potable et assainissement » des Communes aux Communautés de communes. Il estime que la gestion actuelle de la compétence est satisfaisante et s'interroge sur les suites qui seront données par l'Etat.

Jean-Pierre JOUHAUD évoque le renouvellement des Conseils municipaux programmé en 2020, précisant que les élus qui siègent à ce jour risquent de n'être concernés que par la première partie de la préparation du projet de territoire.

M. Le Président propose que le travail relatif au transfert de compétences soit anticipé et initié le plus tôt possible.

Joël LAINE précise que les résultats de l'étude sur la sécurisation de l'approvisionnement en eau et la qualité de l'eau, actuellement menée par Département de la Creuse, pourraient servir de base à la réflexion.

M. Le Président insiste sur les enjeux relatifs à la compétence « Eau potable et assainissement » et la nécessité d'anticipation et de collaboration.

Joseph LEHERICY demande si le projet de territoire a intégré la notion de démographie. Il insiste sur le besoin d'attirer la jeunesse pour développer le territoire. Il cite l'exemple de l'évolution de la démographie enregistrée par le département du Cher, sur 3 années, représentant une perte totale de 2 700 habitants.

M. Le Président partage cet avis et confirme l'inscription de cette notion dans le projet de territoire.

Jean-Pierre JOUHAUD informe les Conseillers communautaires du départ de la Cheffe de projet actuellement en poste au syndicat mixte du Pays Sud-Creusois, au 1<sup>er</sup> avril 2019. Dans l'attente du lancement de l'offre et du recrutement d'un nouveau candidat, le syndicat risque de connaître des ralentissements voire des difficultés de fonctionnements.

Jean-Claude PEROT souhaite reprendre une citation de Jean Jaurès : « *Aller à l'idéal et comprendre le réel* » considérant que le renouvellement des Conseils municipaux en 2020 risque d'impacter la concrétisation de ce projet de territoire. En effet, il est estimé que 50% des élus envisagent de ne pas se représenter aux prochaines élections municipales aussi l'adhésion au projet n'est pas garantie.

M. Le Président estime qu'il est du devoir des élus actuels de porter les bases pour que les élus de demain puissent construire l'avenir. Il rappelle que ce projet est le fruit de deux territoires fusionnés que les prochains élus pourront faire évoluer avec la vision d'une seule et même entité. En outre, M. PEROT souligne la qualité et la richesse du travail mené pour élaborer ce projet de territoire et espère qu'il aboutira malgré le contexte électoral.

Jean-Pierre JOUHAUD en conclut qu'il serait plus simple pour les élus en poste de rester pour s'assurer des suites du projet de territoire.

Jean-Claude TRUNDE estime que le projet présenté est conforme aux travaux menés au sein des ateliers organisés et ambitieux. Il attend désormais le lancement de la phase opérationnelle, pour décliner les objectifs retenus en proposant des actions concrètes aux habitants du territoire.

M. Le Président précise que les actions pourront débuter dès lors que le budget 2019 aura été voté. (*Vote programmé le 04 avril 2019*).

Pour M. TRUNDE, seules les actions à très courts termes sont concernées par ce délai. Il souhaite également planifier des actions à longs termes.

Dans le contexte de fin de mandats et considérant les difficultés budgétaires rencontrées, M. Le Président estime que la priorité doit être donnée à l'achèvement des projets lancés par les deux anciens territoires. Les actions qui relèvent des orientations du projet de territoire seront déterminées par les élus du prochain mandat, dans un contexte financier qu'il espère quelque peu assaini.

Jean-Pierre JOUHAUD s'interroge également sur les actions de cette fin de mandat et précise que la réussite doit également pouvoir être évaluée.

Jean-Yves GRENOUILLET précise que l'extension du Relai d'Assistant(e)s Maternel(le)s est une action concrète, à courts termes, qu'il souhaite présenter à l'occasion du prochain Conseil communautaire. Mme JOUANNETAUD souhaite savoir quand a été prise la décision d'extension du RAM. M. GRENOUILLET précise que cette action sera proposée à l'occasion d'une prochaine réunion de Bureau, puis de Conseil.

*Régis RIGAUD rejoint la séance en cours de présentation à 19h55, portant le nombre de présents à 44 et maintenant le nombre de votants à 52 (suppression de la procuration donnée à Mme JOUANNETEAUD).*

*A noter, l'absence temporaire de Catherine DEFEMME, porteuse du pouvoir de M. GAILLARD, de 19h56 à 20h portant le nombre de présents à 43 et le nombre de votants à 50.*

A l'issue de la présentation, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

→ Adopte le projet de territoire présenté en séance.

## **5. PROPOSITION DE DEPOT DE CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS 2019 « ACCUEILLIR EN MASSIF CENTRAL » (Délibération n°2019-03-04)**

La présentation de cet appel à projet, projeté en séance est consultable sur demande auprès du secrétariat de la Communauté de communes.

Jean-Yves GRENOUILLET tient à saluer le travail réalisé rapidement pour préparer le dossier.

Michèle HYLAIRE demande à quel type de structure appartient l'entité « Massif Central ».

Virginie JOUBERT précise qu'il s'agit d'un territoire de projet identifié par l'Europe dans le cadre des politiques de massifs.

Mme HYLAIRE relève une incohérence sur l'intégration du territoire au sein du Massif Central alors que la Région a été rattachée à la Nouvelle-Aquitaine, et regrette la multiplication des strates.

Jean-Pierre JOUHAUD précise que le Massif central n'est pas une strate au sein des collectivités territoriales mais une organisation de projets qui regroupe 12 départements aux problématiques similaires et leur permet de lever des fonds européens.

M. JOUHAUD évoque les auditions prévues à l'issue de l'examen des candidatures et préconise une bonne préparation du dossier face aux exigences du jury.

Régis RIGAUD souhaite connaître les orientations du dossier de candidature de la Communauté de communes avant que la délibération ne soit mise aux voix.

Virginie JOUBERT évoque différentes orientations notamment le développement de la culture de l'accueil par l'organisation de rencontres, la réalisation d'évaluations / questionnaires dans les Communes et auprès des partenaires (associations...) sur le sentiment d'appartenance à un territoire.

L'enjeu étant de remporter l'adhésion des partenaires institutionnels du territoire à l'ensemble des actions.

Mme JOUBERT cite également les espaces de vie sociale comme porte d'entrée sur les politiques de l'accueil et partenaires à prendre en compte.

Concernant les offres d'accueil, elle rappelle un ancien outil du Pôle Local d'Accueil, la Bourse aux Biens Immobiliers, pour permettre d'identifier l'ensemble des offres (recensement, actualisation) pour diffusion aux publics en recherche de logement.

Sur le volet « Promotion et prospection », les Départements ont été fléchés comme acteurs principaux dans la définition d'une action de marketing de territoire, qui supprimerait toute concurrence pour affirmer davantage la notion de solidarité des territoires.

Enfin, l'identification des problématiques inhérentes à la reprise des exploitations agricoles représente également un axe à étudier.

Il est précisé que le projet pourrait inscrire une phase de préparation qui permettrait aux partenaires volontaires de rejoindre la réflexion.

Mme JOUBERT précise qu'au vu de la contrainte calendaire pour le montage des dossiers, le dossier de candidature risque de manquer de précision mais pourra être affiné par la suite.

Jean-Yves GRENOUILLET précise que le dossier est en cours de finalisation et que la présente délibération est un vote de principe pour le dépôt de la candidature de la Communauté de communes.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire avec 51 avis favorables et 1 contre :

→ Autorise le Président à déposer une candidature avant la date limite de dépôt fixée au 31 mars 2019.

(44 présents et 52 votants).

## **6. DEPLOIEMENT PREVISIONNEL DE LA FIBRE OPTIQUE (FTTH) SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL - PRIORISATION DES PLAQUES FTTH AU TITRE DES JALONS 1 BIS ET 2 DU SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT NUMERIQUE (SDAN) (Délibération n°2019-03-05)**

Jean-Claude TRUNDE, Vice-Président délégué au développement économique, au tourisme et au numérique, présente l'objet de la délibération conformément à la note explicative annexée à la convocation à la présente séance.

Il est proposé au Conseil communautaire de retenir les priorités suivantes au titre du jalon 1 bis (2020-2021) :

<b>Références plaques / secteur</b>	<b>Nombre de prises sur com com</b>	<b>Rang de priorité</b>
N°23 N 07 A0 Saint-Pardoux-M (partie Est) Saint-Pierre-Bellevue (partie Sud-Ouest) Royère-de-Vassivière (partie Nord)	304	1
N°23 N 08 A0 Saint-Pierre-Bellevue (Nord-Est) Le Monteil-au-Vicomte Vidaillat	633	1

N°23 P 07 A0 Royère-de-Vassivière (hors Nord) - bord du lac	803	1
N°23 K 07 A0 - Sardent (hors Saint-Eloi)	551	1
<b>Sous-total priorités 1</b>	<b>2 291</b>	<b>1</b>
N°23 L 07 A0 - Thauron - Pontarion	415	2 (option)
<b>Sous-total priorités 2</b>	<b>415</b>	<b>2 (option)</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>2 706</b>	

Il est proposé au Conseil communautaire de retenir les priorités suivantes au titre du jalon 1 bis (2022-2025) :

Références plaques / secteurs concernés sur la com com	Nombre de prises sur com com	Rang de priorité
N°23 I 09 A0 Saint-Hilaire-La-Plaine - Ahun (Nord)	316	1
N°23 J 09 A0N Ahun - Le Moutier-d'Ahun	678	1
N°23 J 09 A1 - Ahun (Sud)	423	1
N°23 J 10A0 - Saint-Martial-Le-Mont (Nord)	113	1
N°23 K 10 A0 Chamberaud Saint-Martial-Le-Mont (Sud) Fransèches (Nord)	276	1
N°23 L 10A0 - Ars	224	1
<b>Sous-total priorités 1</b>	<b>2 030</b>	<b>1</b>
<b>N°23 J 05B0 - Janaillat</b>	362	2
<b>N°23 K 05A0 - Saint-Dizier-Leyrenne (Ouest)</b>	435	2
<b>N°23 K 05A1</b> Saint-Dizier-Leyrenne (Est) - Bosmoreau-les-Mines	522	2
<b>Sous-total priorités 2</b>	<b>1 319</b>	<b>2</b>
<b>Autres plaques</b>	<b>4 303</b>	<b>3</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>7 652</b>	

Concernant la proposition d'avance remboursable sur 20 ans, sans intérêts, du Département pour les EPCI creusois, David GIRAUD précise que des discussions sont toujours en cours entre le syndicat mixte et le Département sans qu'aucune position n'ait été rendue officielle. Il confirme toutefois l'objectif retenu de réduction du coût à la prise.

Suite à la déclaration de M. Le Maire de Sous-Parsat, au cours de la Conférence des Maires du 07 mars 2019, concernant l'intention du Conseil municipal de demander le retrait de la Commune du périmètre de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest pour rejoindre le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Jean-Yves GRENOUILLET s'interroge sur les dépenses relatives à la plaque FTTH du secteur de Sous-Parsat-Le Donzeil. David GIRAUD précise que le Conseil communautaire s'est engagé à la réalisation des travaux par délibération en date du 20 septembre 2018. Le financement de ces plaques doit être honoré par la Communauté de communes et le syndicat mixte Dorsal. Si la Commune de Sous-Parsat rejoint la CA du Grand-Guéret, les fonds investis pourraient être remboursés par la CA, sous réserve de l'avis favorable du Conseil communautaire du Grand Guéret.

Nicolas DERIEUX craint que la procédure de remboursement ne rencontre les mêmes difficultés que la transaction faisant suite au départ de la Commune de Saint-Yrieix-Les-Bois.

M. Le Président précise que Mme La Préfète a pris un arrêté demandant à la Commune de rembourser à la Communauté de communes, dans son intégralité, le reste à charge consécutif à la réhabilitation du logement communal.

Jean-Claude TRUNDE informe que, sur demande du Maire de la Commune de Saint-Sulpice les Champs, le Président de la Communauté de communes Creuse Grand Sud a sollicité, par courrier du 4 mars 2019, la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest pour intégrer dans le rang de « priorité 1 » la plaque référencée 23 L 09A0, comprenant 633 prises FTTH potentielles, réparties comme suit :

- Communauté de communes Creuse Sud-Ouest : 342 (secteurs de Saint-Avit-Le-Pauvre, Fransèches (Sud), Saint-Georges-La-Pouge (Est), Banize et Saint-Michel-de-Veisse).
- Communauté de communes Creuse Grand Sud : 291 prises (Saint-Sulpice-les-Champs).

En effet, la commune de Saint-Sulpice-les-Champs va accueillir un NRO (Nœud de Raccordement Optique), desservant des communes de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest. Le Maire demande à ce que les foyers de sa commune puissent être également desservis par la FTTH, la Communauté de communes Creuse Grand Sud prenant en charge financièrement les travaux correspondants sur ladite commune.

Jean-Claude TRUNDE fait également part au Conseil communautaire des réserves émises par la Commune de Saint-Sulpice-Les-Champs pour émettre les autorisations de voirie en cas de refus de l'inscription de ladite plaque dans le rang des priorités 1. Pour M. TRUNDE, cette proposition n'est pas recevable.

Jean-Yves GRENOUILLET précise que les autorisations de voirie répondent à des délais de traitement aussi une opposition de la Commune ne fera que retarder l'accord. Patrick AUBERT ajoute qu'il s'agit d'une manœuvre de chantage. M. GRENOUILLET approuve et déclare que c'est inadmissible. David GIRAUD précise que les opérations présentées ont pour objectif de couvrir l'intégralité du territoire à l'horizon 2025. En cas de refus, les travaux d'installation de la plaque attendue par le secteur de Saint-Sulpice-Les-Champs, interviendront en priorité 3, sur la période 2022-2025.

Jean-Claude PEROT demande si la priorisation de cette plaque modifierait le calendrier de réalisation. Jean-Claude TRUNDE confirme que les travaux interviendraient en priorité à la place d'un autre secteur du territoire.

Bernard LABORDE rappelle que les priorisations émanent d'un travail réalisé par la Commission « Numérique ».

A l'issu de cette présentation, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve les propositions de priorités de déploiement de la FTTH sur le territoire intercommunal faites par la commission intercommunale « numérique », au titre des jalons 1 bis et 2 du SDAN, telles qu'exposées dans la présente délibération.
- Rejette la demande de la Communauté de communes Creuse Grand Sud visant à intégrer la plaque référencée 23 L 09A0 dans les priorités 1 du jalon 2.
- Charge le Président de notifier la présente délibération à DORSAL.
- Dit que les modalités de participation financière de la Communauté de communes aux travaux feront l'objet de délibérations ultérieures du Conseil, afin de confirmer ou non l'engagement des opérations correspondantes par le syndicat mixte DORSAL.
- Autorise le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération.

*(44 présents et 52 votants).*



## **7. INFORMATION - DEBATS : PREPARATION DES BUDGETS PRIMITIFS DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES 2019**

Les résultats 2018 du budget principal et des 6 budgets annexes ont été adressés à l'ensemble des Conseillers communautaires avec le dossier de convocation. Une nouvelle version est présentée en séance, les chiffres ayant fait l'objet d'ajustements.

Nadine DUMEYNIE demande la communication des documents présentés. Martine LAPORTE confirme que le document projeté en séance sera adressé aux Conseillers. Il est également consultable sur demande auprès du secrétariat de la Communauté de communes.

Martine LAPORTE présente :

- Les résultats pour l'année 2018
- Les recettes fiscales et dotations prévisionnelles
- L'endettement et l'étalement de la dette,
- Une synthèse de la fiscalité ménages par EPCI du département.

Mme LAPORTE précise que la durée de désendettement s'allonge, la Communauté de communes dégageant de moins en moins d'épargne brute.

Les orientations budgétaires présentées dans la note explicative annexée au dossier de séance sont le fruit d'un travail de préparation des contenus de la part des commissions thématiques, de préconisations de la commission « Finances et fiscalité » et d'arbitrages budgétaires des Vice-Présidents délégués.

Mme LAPORTE présente le projet de budget 2019 en investissement ainsi que 2 projets en fonctionnement. Elle précise qu'à l'issue de la commission « Finances et fiscalité » réunie le 12 mars 2019, le budget principal présentait un besoin de 286 000€ pour être équilibré. Mme LAPORTE précise que les services ont travaillé pour réduire ce besoin.

Jean-Claude Bussière remarque que les chiffres ont été modifiés par rapport aux éléments adressés avec le dossier de séance.

Christine KAPLAN précise que des modifications ont été faites, notamment pour retirer le programme sur le PLUi, remplacé par l'étude sur le SCoT. Ainsi le virement à la section d'investissement est inférieur à celui annoncé initialement.

Jean-Pierre JOUHAUD estime que le budget est monté à l'envers et devrait être construit en commençant par le fonctionnement et non par l'investissement. Martine LAPORTE justifie le montage inversé par les impératifs d'investissement pour terminer les opérations en cours.

M. JOUHAUD n'approuve pas la méthode et précise qu'une fois le budget de fonctionnement construit, et pour réaliser des opérations d'investissement, il faut chercher des recettes, soit en augmentant les impôts, soit en diminuant les attributions de compensation soit en contractant un emprunt d'équilibre.

Martine LAPORTE confirme que des leviers vont être proposés aux Conseillers, toutefois l'emprunt d'équilibre n'en fait pas partie, la commission « Finances et fiscalité » n'ayant pas retenu cette option. Mme LAPORTE estime que cette solution serait difficile à mettre en œuvre et précise qu'un emprunt doit être affecté à une opération et non pas au remboursement de la dette.

Régis RIGAUD demande à quoi correspond l'écart de l'inscription « Emprunts et dettes assimilés » entre le réalisé 2018 de 191 312,74€ et le prévisionnel 2019 de 231 034,78€. Christine KAPLAN précise qu'il s'agit du non remboursement de l'un des 3 emprunts contractés par le SIVOM.

Par ailleurs, Martine LAPORTE informe le Conseil de la réception des données fiscales représentant environ 100 000€ de recettes supplémentaires.

A cela doit également être ajouté le remboursement du reste à charge consécutif à la réhabilitation du logement communal de Saint-Yrieix-Les-Bois pour un montant de 26 000€.

Au vu de ces éléments, le besoin de financements pour équilibrer le budget équivaut désormais à 163 744,02 €.

La commission « Finances et Fiscalité » souhaite proposer au Conseil communautaire deux hypothèses de leviers de financement :

✓ **Hypothèse n° 1 :**

- Augmentation de la fiscalité « ménage » par variation proportionnelle des 3 taux (TH de 11,16% à 12,04%, TFNB de 2,93% à 3,16%, TFB de 1,50% à 1,62%).

✓ **Hypothèse n°2 :**

- Augmentation de la fiscalité « ménage » de + 1 point sur la TH (de 11.16% à 12.16%) et la TFNB (de 2.93% à 3.93%).
- Augmentation de la fiscalité « ménage » de +0.75 pt sur la TFB (de 1.5% à 2.25%).
- Diminution des Attributions de Compensation versées aux communes de 2.5% (les AC négatives ne seraient pas impactées), en révision dérogatoire dite « libre », permise dans les 3 années suivant la date de fusion.

Nicolas DERIEUX rappelle que la note explicative annexée au dossier de séance présentait des arbitrages par service. Il souhaite savoir s'il est possible de débattre et le cas échéant ajuster les propositions faites.

Martine LAPORTE précise que la note présentait le travail réalisé par les services et les commissions pour réduire le besoin de financements nécessaires à l'équilibre du budget principal.

M. DERIEUX désapprouve la méthode et rappelle que seul le Conseil communautaire est décisionnaire. Martine LAPORTE rappelle que le projet de territoire ne prévoit pas de suppression de compétences. M. DERIEUX rappelle qu'il doit s'agir de propositions de la part des commissions et déplore une nouvelle fois le manque de concertation.

M. Le Président déclare qu'il n'est pas question de procéder au vote du budget mais de déterminer les pistes de travail d'équilibre budgétaire.

M. DERIEUX rappelle que le Conseil est libre d'avoir une décision différente de celles de la commission « Finances et fiscalité ». Il estime que s'il n'intervient pas sur ces arbitrages, le Conseil n'a aucune utilité.

Martine LAPORTE concède la cohérence de la remarque de M. DERIEUX et l'invite à participer aux Commissions de travail. M. Le Président et Joël ROYERE rejoignent la position de M. DERIEUX.

M. Le Président considère néanmoins que le travail doit commencer par l'activation des leviers.

Jean-Claude PEROT souhaite connaître les opérations d'investissements obligatoires qui impactent le budget. Martine LAPORTE recense la fin de l'opération relative à la réhabilitation du site du centre de la pierre de Masgot ainsi que les aménagements numériques pour lesquels les conventions et marchés ont été signés. Elle renseigne également le remboursement du capital. Pour M. PEROT, il se peut que les élus aient pris des décisions hasardeuses et se soient engagés sans mesurer les conséquences.

Catherine DEFEMME remarque une augmentation du budget général de près d'1 million d'€ en fonctionnement. Christine KAPLAN précise que l'augmentation est dû, d'une part à un virement à la section d'investissement de 486 539,87€, et d'autre part à l'augmentation de divers frais de fonctionnement ainsi que les programmes et actions déterminés par les commissions thématiques. En outre, Mme KAPLAN rappelle que la Communauté de communes reverse plus de 2 millions d'€ aux Communes et au FNGIR.

Régis RIGAUD relève une augmentation de 10,65% soit 190 103,08€ entre le réalisé 2018 et le prévisionnel 2019 du chapitre relatif aux charge de personnel.

Jean-Pierre DUGAY précise que les effectifs de la Communauté de communes de la collectivité sont passés de 45 à la fusion, à 44 à ce jour. L'augmentation est liée au RIFSEEP, pour la première fois sur une année complète, ainsi qu'à de nombreux remplacements en partie pour le service Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. Les frais de personnel sont également impactés par des cas de longue maladie pour lesquels les remboursements de l'assurance ne sont pas inscrits sur le même chapitre.

Martine LAPORTE précise que les réflexions ont été nombreuses pour trouver des pistes d'économies. Toutefois jamais aucun élu du Conseil ne s'est prononcé pour une modification de l'exercice des compétences.

Catherine DEFEMME répond que des propositions ont été faites à l'occasion des réunions, notamment pour réaliser une année blanche sur certaines prestations culturelles.

Martine LAPORTE rappelle qu'aucune proposition n'a fait consensus.

Mme DEFEMME remarque qu'il est proposé d'organiser des spectacles dans les Communes et de baisser les attributions de compensation qui permettent aux Communes de réaliser des travaux et des aménagements.

Liliane SPRINGER tient à préciser que le budget de la saison culturelle est en constante diminution depuis la fusion.

Martine LAPORTE déclare que les services ont travaillé pour chercher le seuil minimum de dépenses tout en respectant la décision des élus de ne pas impacter l'exercice des compétences.

Nicolas DERIEUX pense qu'il est difficile de se prononcer sur un budget dont le détail n'est pas connu.

M. Le Président rappelle que la présentation faite a pour but de déterminer une masse de recettes à associer à une masse de dépenses. Les élus sont sollicités pour définir les bases de travail et les orientations qui seront menées en commission pour équilibrer le budget.

M. DERIEUX considère que la discussion sur la fiscalité et la révision des attributions de compensation n'a pas eu lieu en dehors de la Conférence des Maires. Il regrette que le travail budgétaire n'ait pas été anticipé et soit mené dans l'urgence, au vu des délais.

Joseph LEHERICY souhaite connaître l'enveloppe budgétaire dédiée aux aides aux associations et pense qu'elle pourrait être revue à la baisse. Mme LAPORTE précise que 35 000€ et 40 000€ sont attribués, respectivement dans le cadre des aides aux évènementiels et de l'action éducative locale.

Jean-Louis PATEYRON exprime un grand respect pour le travail réalisé en commission et invite les élus qui se sont inscrits au sein de ces groupes de travail, à assister aux réunions. Il précise que la commission « Culture et vie associative » a réalisé un travail conséquent en consacrant du temps à l'examen des dossiers de demande d'aides pour en relever la pertinence et procéder à d'importants arbitrages.

Joseph LEHERICY dit que le Conseil n'a pas lieu de se tenir si les commissions sont décisionnaires. Nicolas DERIEUX tient à préciser qu'il respecte également le travail des commissions et ne le remet pas en cause, mais que ces dernières n'ont pas de pouvoir décisionnaire. Il prend l'exemple des arbitrages du SPANC recensés dans la note explicative du dossier de séance et regrette que les différentes propositions n'aient pas été présentées et expliquées en Conseil communautaire. Il n'est pas étonné que les habitants et élus soient déconnectés de la Communauté de communes vu les méthodes de communication appliquées.

Martine LAPORTE indique que les travaux menés sont détaillés dans la note explicative annexée au dossier de séance.

Il est précisé que les économies réalisées en RH résulte de la mutation de deux agents non remplacés portant le SPANC de 3,3 à 2 équivalents temps plein.

Christian MEYER souhaite connaître la raison pour laquelle les deux propositions de budget primitif présentées n'ont pas été étudiées en réunion du Bureau communautaire. Il estime que les informations présentées ont déjà fait l'objet de décisions de la commission « Finances et fiscalité » moins représentative que le Bureau qui compte davantage d'élus.

M. Le Président répond qu'une présentation en Bureau n'a pas eu lieu faute de temps.

Martine LAPORTE rappelle que les dotations ne sont connues que depuis 3 jours.

Jean-Pierre JOUHAUD souhaite s'assurer que ce sont ces informations tardives qui justifient la plus-value de 100 000€ annoncée par rapport aux chiffres étudiés en commission « Finances et fiscalité ». Mme LAPORTE le confirme.

Elle suggère, pour les exercices budgétaires suivants, que la commission « Finances et fiscalité » ne se réunisse pas avant que la collectivité n'ait été destinataire de l'ensemble des données fiscales.

Mme LAPORTE propose de présenter les arbitrages par service. En l'absence de demande de détails de la majorité des élus présents, la présentation précédente est poursuivie, sans présentation par service.

Une nouvelle hypothèse, non étudiée par la commission « Finances et fiscalité » est proposée, considérant la baisse du besoin de financements.

✓ **Hypothèse n°3 :**

- o Augmentation de la fiscalité « ménage » de + 1 pt sur la TFB (de 1,5% à 2,5%)
- o Diminution des Attributions de Compensation versées aux communes de 2.5% (les AC négatives ne seraient pas impactées), en révision dérogatoire dite « libre », permise dans les 3 années suivant la date de fusion.

Catherine DEFEMME souhaite connaître le produit relatif à l'augmentation de la fiscalité « ménage » sur les 3 taxes et le montant dégagé par la révision des AC. Martine LAPORTE indique que chacune des hypothèses présentées représente des recettes à hauteur de 163 744,02 €. Christine KAPLAN précise que l'augmentation simultanée de la TH, de la TFB et de la TFNB comble le besoin de financements annoncé.

Nicolas DERIEUX demande si une augmentation de la CFE a été envisagée. Martine LAPORTE répond par la négative. Elle rappelle que le Conseil avait voté une baisse de la CFE en 2018. Néanmoins des simulations ont été réalisées représentant un produit d'environ 3 000€, l'augmentation du taux étant contrainte par un cadre légal.

Delphine POITOU souhaite connaître le détail des opérations impactant le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » et ce qui justifie l'augmentation entre le réalisé 2018 et le prévisionnel 2019.

Christine KAPLAN indique qu'il s'agit des aides à l'Habitat, Fondation du Patrimoine et Agence de l'Eau Loire Bretagne, et précise que pour les aides à la réhabilitation des installations d'assainissement, l'avance faite par la Communauté de communes est remboursée par l'agence de bassin. L'augmentation se justifie par le nombre de dossiers d'aides à l'assainissement en cours de traitement. Les remboursements sont imputés au chapitre 74 « Subventions d'exploitation ».

Pour combler le besoin de financements de la Communauté de communes Joseph LEHERICY propose d'avoir recours à une augmentation de la TFB pour une année et de revoir le taux à la baisse en 2020.

Christine KAPLAN rappelle la règle de lien des taux entre la TH et la TFB et les contraintes liées à leur d'augmentation.

Joël LAINE tient à faire remarquer que si des hypothèses sont proposées pour équilibrer le budget 2019, rien n'est garanti pour l'exercice budgétaire 2020 au vu de l'épargne nette négative.

Il estime, en outre, que si les élus ont toujours repoussé la responsabilité collective, il est temps de faire un choix et de prendre des décisions qu'il qualifie de douloureuses.

Nicolas DERIEUX précise qu'à force de repousser les choix, le temps finit pas manquer.

Jean-Pierre DUGAY informe les membres du Conseil communautaire que les Conseillers municipaux de Mansat-La-Courrière se sont prononcés à l'unanimité contre la baisse des attributions de compensation.

Nicolas DERIEUX souhaite connaître le taux de baisse des attributions de compensation qu'il faudrait appliquer pour combler le besoin de financements attendu de 163 744,02 €.

M. Le Président précise que le taux a été estimé à -15%. Martine LAPORTE rappelle qu'il s'agit d'une solution envisageable.

Serge LAGRANGE rappelle que le Conseil s'est déjà vu proposer une baisse de 20% et qu'une baisse de 15% représente donc un effort inférieur.

Joël LAINE demande si la décision d'augmenter la TH reviendrait à recréer l'impôt considérant le dispositif du Gouvernement en cours. Martine LAPORTE confirme que l'impôt serait de nouveau instauré pour les ménages qui sont exonérés par le dispositif du Gouvernement.

Jean-Claude PEROT se prononce contre la baisse des attributions de compensation considérant l'impact financier pour les Communes dont le budget est déjà grevé par la dette du SIVOM de Bourgneuf-Royère dissout.

Jean-Pierre JOUHAUD souhaite connaître l'impact financier de l'augmentation des taxes « ménages ». Martine LAPORTE précise qu'1 point de TFB équivaut environ à 15€ par ménage.

M. JOUHAUD remarque que l'hypothèse n°3 est présentée en séance sans avoir fait l'objet d'une étude par la commission « Finances et fiscalité » alors que la proposition d'emprunt d'équilibre n'est pas étudiée. Martine LAPORTE précise que l'option d'emprunt d'équilibre n'a pas été retenue par la commission « Finances et fiscalité ». M. JOUHAUD rappelle que les décisions appartiennent au Conseil communautaire et non aux commissions.

Avançant que le maintien des taux de fiscalité actuels favorise l'attractivité du territoire, Nicolas DERIEUX demande parmi les hypothèses étudiées, la diminution de 15% des AC.

Jean-Pierre JOUHAUD pense que ce sont les services offerts qui attirent les populations plus que les taux de fiscalité faibles. M. DERIEUX rappelle que le Conseil a pourtant voté une baisse du taux de la CFE en 2018 dans le but d'attirer les entreprises sur le territoire. M. JOUHAUD rappelle qu'il n'était pas favorable à cette proposition.

Jean-Claude TRUNDE souhaite savoir si la révision des attributions de compensation est soumise à l'avis des Conseils municipaux. Martine LAPORTE répond par la négative.

Christian MEYER considère qu'un vote sur les attributions de compensation et les taux de fiscalité doit être étudié en amont au sein des Conseils municipaux. M. LEGROS partage cet avis.

M. Le Président demande aux élus présents de se positionner sur le sujet.

M. LEGROS craint la réaction des Conseils municipaux et des administrés à l'annonce d'une augmentation de la fiscalité et la baisse des attributions de compensation.

Catherine DEFEMME rappelle que ce sont les Conseillers communautaires qui votent les dossiers de la Communauté de communes, elle estime que ce sont donc à eux de se prononcer sur ce point et invite les Conseillers à assumer leurs choix. Mme DEFEMME pense que la baisse des attributions de compensation est la meilleure solution pour ne pas faire porter aux administrés les conséquences des choix des représentants des Communes.

Nicolas DERIEUX propose de ne pas limiter la baisse des attributions de compensation aux AC positives, par souci d'équité.

Bernard LEGROS se dit favorable à l'hypothèse n°3.

---

La séance est suspendue de 21h50 et reprend à 22h15.

*A noter, le départ de Michèle HYLAIRE.*

---

Il est de nouveau procédé à l'appel et M. Le Président s'assure que le quorum est atteint avec 43 Conseillers physiquement présents et 51 votants.

M. Le Président propose au Conseil de procéder à un vote informel sur les différentes hypothèses évoquées. Les résultats du vote sont les suivants :

✓ **L'hypothèse n° 1 :**

- Augmentation de la fiscalité « ménage » par variation proportionnelle des 3 taux (TH de 11,16% à 12,04%, TFNB de 2,93% à 3,16%, TFB de 1,50% à 1,62%).

→ **Remporte 9 votes**

✓ **L'hypothèse n°2 :**

- Augmentation de la fiscalité « ménage » de + 1 point sur la TH (de 11.16% à 12.16%) et la TFNB (de 2.93% à 3.93%).
- Augmentation de la fiscalité « ménage » de +0.75 pt sur la TFB (de 1.5% à 2.25%).
- Diminution des Attributions de Compensation versées aux communes de 2.5% (les AC négatives ne seraient pas impactées), en révision dérogatoire dite « libre », permise dans les 3 années suivant la date de fusion.

→ **Remporte 0 vote**

✓ **L'hypothèse n°3 :**

- Augmentation de la fiscalité « ménage » de + 1 pt sur la TFB (de 1,5% à 2,5%)
- Diminution des Attributions de Compensation versées aux communes de 2.5% et majoration des Attributions de Compensation perçues des communes de 2.5%

→ **Remporte 31 votes**

✓ **L'hypothèse n° : 4**

- Diminution des Attributions de Compensation versées aux communes de 15% et majoration des Attributions de Compensation perçues des communes de 15%.

→ **Remporte 9 votes**

✓ **L'hypothèse n° : 5**

- Souscription d'un emprunt d'investissement.

→ **Remporte 1 vote**

*A noter le départ de M. LABORDE après le vote, à 22h15, en donnant pouvoir à Jean-Louis PATEYRON.*

*(42 présents - 51 votants)*

## 8. PROPOSITION DE REVISION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PREVISIONNELLES 2019 (Délibération n°2019-03-06)

Conformément à l'hypothèse n°3 proposée par la commission « Finances et Fiscalité » et au vote informel organisé ci-avant, il est proposé au Conseil communautaire de procéder à la révision du montant des AC prévisionnelles 2019 comme suit :

COMMUNES	MONTANT PROVISoire 2019	EFFORT 2,5% REVISION DEROGATOIRE	NOUVEAU MONTANT PROVISoire 2019
<b>Attributions de compensations positives</b>			
Ahun	189 569,90 €	4 739,25 €	184 830,65 €
Ars	954,00 €	23,85 €	930,15 €
Banize	25 365,22 €	634,13 €	24 731,09 €
Bosmoreau les Mines	4 416,60 €	110,42 €	4 306,19 €
Bourganeuf	545 676,00 €	13 641,90 €	532 034,10 €
Chavanat	141,90 €	3,55 €	138,35 €
Fransèches	4 723,64 €	118,09 €	4 605,55 €
Janaillat	2 763,80 €	69,10 €	2 694,71 €
La Chapelle St Martial	3 463,70 €	86,59 €	3 377,11 €
La Pouge	6 508,96 €	162,72 €	6 346,24 €
Lépinas	1 187,94 €	29,70 €	1 158,24 €
Le Monteil au Vicomte	15 718,41 €	392,96 €	15 325,45 €
Mansat la Courrière	24 264,24 €	606,61 €	23 657,63 €
Montboucher	18 570,42 €	464,26 €	18 106,16 €
Moutier d'Ahun	9 107,07 €	227,68 €	8 879,39 €
Pontarion	17 129,91 €	428,25 €	16 701,66 €
Royère de Vassivière	61 558,43 €	1 538,96 €	60 019,47 €
Sardent	5 245,63 €	131,14 €	5 114,49 €
Soubrebost	2 582,42 €	64,56 €	2 517,86 €
Sous Parsat	2 571,13 €	64,28 €	2 506,85 €
St Amand Jartoudeix	568,79 €	14,22 €	554,57 €
St Dizier Masbaraud	67 934,03 €	1 698,35 €	66 235,68 €
St Avit le Pauvre	- €	- €	- €
St Georges la Pouge	2 933,64 €	73,34 €	2 860,30 €
St Hilaire la Plaine	1 301,05 €	32,53 €	1 268,52 €
St Hilaire le Château	9 394,69 €	234,87 €	9 159,82 €
St Martial le Mont	8 661,26 €	216,53 €	8 444,73 €
St Martin Château	14 890,61 €	372,27 €	14 518,34 €
St Martin Ste Catherine	22 486,69 €	562,17 €	21 924,52 €
St Michel de Veisse	5 509,78 €	137,74 €	5 372,04 €
St Moreil	2 870,61 €	71,77 €	2 798,84 €
St Pierre Bellevue	16 535,06 €	413,38 €	16 121,68 €
St Pierre Chérignat	42 114,35 €	1 052,86 €	41 061,49 €
Thauron	8 303,11 €	207,58 €	8 095,53 €
Vidaillat	906,91 €	22,67 €	884,24 €
<b>SOUS TOTAUX</b>	<b>1 145 929,90 €</b>	<b>28 648,25 €</b>	<b>1 117 281,65 €</b>
<b>Attributions de compensations négatives</b>			
Auriat	-857,68 €	-21,44 €	-879,12 €

Chamberaud	-1 163,97 €	-29,10 €	-1 193,07 €
Faux Mazuras	-731,91 €	-18,30 €	-750,21 €
Le Donzeil	-3 571,93 €	-89,30 €	-3 661,23 €
Maisonnisses	-1 699,47 €	-42,49 €	-1 741,96 €
St Junien la Bregère	-483,72 €	-12,09 €	-495,81 €
St Pardoux Morterolles	-145,89 €	-3,65 €	-149,54 €
St Priest Palus	-581,29 €	-14,53 €	-595,82 €
<b>TOTAUX</b>	<b>-9 235,86 €</b>	<b>-230,90 €</b>	<b>-9 466,76 €</b>

David GIRAUD rappelle que pour être acceptée, cette proposition requiert les conditions de majorité des deux tiers des membres du Conseil communautaire, qui compte temporairement 63 titulaires en exercice, soit 42 votes favorables.

Jean-Pierre JOUHAUD déclare qu'en cas de baisse des AC, les Communes seront contraintes d'augmenter leurs taux de fiscalité en compensation. Il estime que les Communes n'ont pas à payer pour la dette de la Communauté de communes.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire avec 34 avis favorables, 10 avis contraires et 7 absentions :

- Rejette la proposition de diminution de 2.5% du montant des attributions de compensation versées aux Communes
- Rejette la proposition de majoration de 2.5% du montant des attributions de compensation versées par les Communes

*(42 présents - 51 votants)*

#### **9. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE), DE LA TAXE D'HABITATION (TH), DE LA TAXE SUR LE FONCIER NON BATI (TFNB) ET DE LA TAXE SUR LE FONCIER BATI (TFB) (Délibération n°2019-03-07)**

M. Le Président rappelle les taux de fiscalité appliqués pour l'année 2018 :

- TH : 11.16%
- TFB : 1.5%
- TFNB : 2.93%
- CFE : 30%

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, conformément à l'hypothèse n°3 proposée par la commission « Finances et fiscalité », le Conseil communautaire avec 37 avis favorables, 13 avis contraires et 1 abstention :

- Décide que le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) voté pour l'année 2019 est de 30%
- Décide que le taux de la Taxe d'Habitation (TH) voté pour l'année 2019 est de 11.16%
- Décide que le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB) voté pour l'année 2019 est de 2.5%
- Décide que le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB) voté pour l'année 2019 est de 2.93%

*(42 présents - 51 votants)*



10. VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) (Délibération n°2019-03-08)

M. Le Président indique que la commission « Finances et Fiscalité » a émis un avis favorable sur le lissage des taux de TEOM proposé par la commission CTDMA-EC pour le service géré en régie, ci-dessous présentés :

COMMUNES + N°	BASE IMPOSITION 2019	TAUX 2018	PRODUIT DE TEOM 2019	TAUX PROPOSE 2019	PRODUIT DE TEOM AVEC NX TAUX 2019
Auriat Z01	101 112,00	13,30	13 447,90 €	11,86	11 991,88 €
Bosmoreau Z01	177 051,00	13,30	23 547,78 €	11,86	20 998,25 €
Faux mazuras Z01	119 569,00	13,30	15 902,68 €	11,86	14 180,88 €
mansat Z01	59 865,00	13,30	7 962,05 €	11,86	7 099,99 €
Masbaraud Z01	261 595,00	13,30	34 792,14 €	11,86	31 025,17 €
Montboucher Z01	236 175,00	13,30	31 411,28 €	11,86	28 010,36 €
Le Monteil au Vicomte Z01	56 832,00	13,30	7 558,66 €	11,86	6 740,28 €
Soubrebost Z01	101 059,00	13,30	13 440,85 €	11,86	11 985,60 €
St Amand Z01	176 788,00	13,30	23 512,80 €	11,86	20 967,06 €
St Junien Z01	162 193,00	13,30	21 571,67 €	11,86	19 236,09 €
St Martin Château Z01	154 159,00	13,30	20 503,15 €	11,86	18 283,26 €
St Martin Ste Catherine Z01	295 713,00	13,30	39 329,83 €	11,86	35 071,56 €
St Moreil Z01	258 905,00	13,30	34 434,37 €	11,86	30 706,13 €
St Pardoux Morterolles Z01	217 826,00	13,30	28 970,86 €	11,86	25 834,16 €
St Pierre Chérignat Z01	153 114,00	13,30	20 364,16 €	11,86	18 159,32 €
St Pierre Bellevue Z01	206 341,00	13,30	27 443,35 €	11,86	24 472,04 €
St Priest Palus Z01	38 787,00	13,30	5 158,67 €	11,86	4 600,14 €
La Chapelle Saint Martial	78 379,00	11,16	8 747,10 €	11,86	9 295,75 €
Chavanat	114 243,00	11,16	12 749,52 €	11,86	13 549,22 €
La Pouge	90 573,00	11,16	10 107,95 €	11,86	10 741,96 €
St Georges la Pouge Village	167 375,00	11,16	18 679,05 €	11,86	19 850,68 €
St Hilaire le Château	228 367,00	11,16	25 485,76 €	11,86	27 084,33 €
Thauron	117 831,00	11,16	13 149,94 €	11,86	13 974,76 €
Vidaillat	154 525,00	11,16	17 244,99 €	11,86	18 326,67 €
Bourganeuf Z02	494 996,00	11,65	57 667,03 €	11,99	59 350,02 €
Pontarion	368 081,00	11,65	42 881,44 €	11,99	44 132,91 €
St Georges la Pouge Bourg	157 369,00	11,65	18 333,49 €	11,99	18 868,54 €
Le Monteil au Vicomte Z02	159 034,00	11,65	18 527,46 €	11,99	19 068,18 €
Royère de Vassivière Z02	492 864,00	11,65	57 418,66 €	11,99	59 094,39 €
St Dizier Leyrenne Z02	754 867,00	11,65	87 942,01 €	11,99	90 508,55 €
Bourganeuf Z03	2 510 832,00	11,15	279 957,77 €	12,04	302 304,17 €
Royère de Vassivière centre	141 591,00	11,15	15 787,40 €	12,04	17 047,56 €
<b>TOTAL BASES</b>	<b>8 808 011,00</b>		<b>1 054 031,72 €</b>		<b>1 052 559,84 €</b>
	Zone 1 : collecte 1 fois tous les 15 jours sauf juillet et août 1 fois toutes les semaines				
	Zone 2 : collecte 1 fois par semaine toute l'année				
	Zone 3 : collecte 2 fois par semaine toute l'année				

Nicolas DERIEUX tient à remercier les services pour la présentation de ce travail qu'il avait demandé à plusieurs reprises et attendait depuis 5 ans.

En l'absence des états de besoin de financements des syndicats de collecte EVOLIS23 et SICTOM de Chénérailles, M. Le Président propose d'ajourner cette délibération à la séance du Conseil communautaire du 04 avril 2019.

→ Le Conseil communautaire valide cette proposition.

## 11. INFORMATION : REPARTITION DES SIEGES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN PREVISION DU RENOUVELLEMENT DES CONSEILS MUNICIPAUX EN 2020

M. Le Président indique avoir été destinataire d'un accord local de répartition des sièges proposé par M. Nicolas DERIEUX. L'accord proposé porterait le nombre total de sièges au sein du Conseil communautaire à 59. Le tableau ci-dessous présente un comparatif de l'accord local et de droit commun :

<b>Communes</b>	<b>Actuellement</b>	<b>Droit commun</b>	<b>Accord local de base</b>
Ahun	6	6	5
Ars	1	1	1
Auriat	1	1	1
Banize	1	1	1
Bosmoreau-les-Mines	1	1	1
Bourganeuf	12	11	9
Chamberaud	1	1	1
Chavanat	1	1	1
Faux-Mazuras	1	1	1
Fransèches	1	1	1
Janailat	1	1	1
La Chapelle-Saint-Martial	1	1	1
La Pouge	1	1	1
Le Donzeil	1	1	1
Lépinas	1	1	1
Maisonnières	1	1	1
Mansat-la-Courrière	1	1	1
Montboucher	1	1	1
Monteil-au-Vicomte	1	1	1
Moutier-d'Ahun	1	1	1
Pontarion	1	1	1
Royère-de-Vassivière	2	2	2
Saint-Amand-Jartoudeix	1	1	1
Saint-Avit-Le-pauvre	1	1	1
Saint-Dizier-Masbaraud	4	4	3
Saint-Georges-La Pouge	1	1	1
Saint-Hilaire-La-Plaine	1	1	1
Saint-Hilaire-Le-Château	1	1	1
Saint-Junien-La-Bregère	1	1	1
Saint-Martin-Château	1	1	1
Saint-Martin-Ste-Catherine	1	1	1
Saint-Michel-de-Veisse	1	1	1
Saint-Moreil	1	1	1
Saint-Pierre-Bellevue	1	1	1
Saint-Pierre-Chérignat	1	1	1
Saint-Priest-Palus	1	1	1
Sardent	3	3	2
Soubrebost	1	1	1
Sous-Parsat	1	1	1
St-Martial-Le-Mont	1	1	1
St-Pardoux-Morterolles	1	1	1
Thauron	1	1	1
Vidaillac	1	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>65</b>	<b>64</b>	<b>59</b>

M. Le Président rappelle que pour être approuvée, une proposition d'accord local doit faire l'objet d'une délibération des Conseils municipaux avant le 31 août 2019, dans les conditions de majorité qualifiée : 2/3 des Communes au moins (29) représentant plus de la moitié de la population (6818) ou la moitié des Communes au moins (22) représentant plus des 2/3 de la population (9224).

A défaut d'accord local adopté dans les conditions précitées la répartition de droit commun s'appliquera (64 sièges au total).

La répartition des sièges sera de nouveau étudiée à l'occasion de la Conférence des Maires programmées le 23 avril 2019 à 18h à la salle des fêtes de Soubrebost et fera l'objet d'une délibération du Conseil communautaire le 23 mai 2019.

M. Le Président invite également les Maires à traiter cette question au sein des Conseils municipaux. David GIRAUD indique que l'AMF et la DGCL proposent un simulateur en ligne pour la répartition des sièges. Il précise est dans l'attente de confirmation d'une possibilité d'accord local à 73 sièges.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### 1. Transfert de la compétence « Eau potable et assainissement »

M. Le Président invite les Conseils municipaux qui ne l'ont pas déjà fait à délibérer sur le transfert de compétence susmentionné avant le 30 juin 2019.

### 2. Désignation d'un suppléant à la CLECT

M. Le Président invite les Conseils municipaux qui ne l'ont pas déjà fait à désigner un suppléant pour siéger à la CLECT. A ce jour, 17 Communes n'ont pas donné suite.

### 3. Modification du périmètre intercommunal

Nicolas DERIEUX évoque la déclaration de M. Le Maire de Sous-Parsat, au cours de la Conférence des Maires du 07 mars 2019, concernant l'intention du Conseil municipal de demander le retrait de la Commune du périmètre de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest pour rejoindre le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Il propose que les Communes qui souhaitent se retirer du périmètre intercommunal s'acquittent d'un droit de retrait pour prendre part au remboursement de la dette de la Communauté de communes.

M. Le Président juge la proposition judicieuse et souhaite que les services se renseignent sur cette possibilité.

### 4. Arrêt de la prise en charge de la compétence « Opérations en lien avec les technologies d'information et de communication

Catherine DEFEMME demande des informations complémentaires suite au courrier reçu en Mairie pour annoncer l'arrêt de la prise en charge par la Communauté de communes de l'acquisition du logiciel d'exploitation du cadastre, ainsi que du coût de la prestation relative à la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

Vanessa Bouvet, Responsable de l'administration générale précise que la prestation relative à la dématérialisation des actes au contrôle de légalité a été souscrite par la Communauté de communes pour une période de 3 ans. Aussi les certificats utilisés actuellement par les Communes membres seront valables jusqu'en 2021.

En ce qui concerne la licence du logiciel d'exploitation du cadastre, le prestataire actuel s'est engagé à maintenir le tarif jusqu'alors réservé à la Communauté de communes.

Nadine DUMEYNIE précise que toutes les Communes ne sont pas concernées, certaines adhérant au SDIC qui propose aux Communes des tarifs compétitifs.

Joseph LEHERICY souhaite savoir si le prestataire est imposé. Il est précisé que les Communes sont libres d'avoir recours à l'offre la mieux-disante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h49.

**Nadine DUMEYNIE,**  
**La Secrétaire.**

**Sylvain GAUDY,**  
**Le Président.**